

Conférences interrégionales

Un tour de France bouclé en un mois

Les 6 conférences auront réuni près de 600 membres des instances des SSTI pour envisager ensemble comment construire l'avenir des Services de santé au travail interentreprises.

L'essentiel des échanges a eu lieu autour de l'élaboration du projet de Service et de la préparation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom). Les participants ont perçu que l'évolution passera certainement par ces outils. Ils demanderont un travail de concertation et une méthode rigoureuse pour s'ouvrir de nouvelles modalités d'actions plus en phase avec les besoins des salariés et des entreprises d'aujourd'hui.

A cette fin, l'expertise et le professionnalisme des commissions médico-techniques constituent un préalable déterminant. Ensuite, l'adhésion des représentants des employeurs et des salariés des conseils d'administration des SSTI, des partenaires sociaux au niveau régional, mais au-delà des entreprises qui ont donné mandat à leur Service de santé au travail pour assumer une partie de leur devoir en matière de prévention des risques professionnels, est essentielle.

Les trois parties au Cpom (Direccte, Carsat et SSTI) devront être en mesure de partager leur analyse des besoins et des moyens, pour formaliser des engagements réalistes et adaptés. Un travail commun sur la méthode constituerait un point clé. L'évaluation cherchera à mettre en évidence la plus-value de cette coordination, en termes de prévention des risques professionnels, et, pour le moins, permettra de développer la visibilité des actions dans ce champ.

Force est de constater que les prescriptions réglementaires systématiques en matière de suivi individuel demeurent importantes et pourront localement limiter les capacités d'adaptation aux besoins réels.

Il sera plus aisé d'envisager des assouplissements réglementaires dans le temps, si toutes les parties prenantes sont en mesure de partager états des lieux, projets d'action et évaluations.

A l'issue de ces 6 conférences, il ressort que les dispositions légales relatives au projet de Service et au Cpom créent une situation nouvelle, porteuse d'une part de liberté inédite. Il appartient aux SSTI de s'en saisir.



La conférence de Laval, le 4 octobre dernier, est ouverte par M. Tual, Président du SSTI de la Mayenne et Président de la Fédération des Pays de la Loire.

Il semble, dès lors, possible que quelque 300 projets de Service, portés par des Conseils d'administration composés à parité d'employeurs et de salariés, feront émerger, dans les prochains mois, des pratiques réalistes et adaptées, qui nourriront, par ailleurs, les réflexions au niveau national, sur l'évolution du dispositif.

Plus globalement, il apparaît que la réforme constitue bien une opportunité pour adapter au monde du travail d'aujourd'hui, le fonctionnement des organismes qui sont en appui des entreprises, et notamment des TPE, dans le champ de la prévention des risques professionnels.

Chiffres-clés des SSTI adhérents du Cisme

Diffusion du rapport 2010-2011

Ce document a pour vocation de fournir des chiffres-clés de 2010 et 2011 sur le fonctionnement des Services de santé au travail interentreprises (SSTI), pour mieux les situer dans leur environnement. Il vient en complément du rapport de branche pour 2010, diffusé en juillet 2012. Il constitue donc un état des lieux d'avant la réforme législative et réglementaire de 2011-2012.

Le Cisme a adressé à tous ses adhérents un questionnaire, afin de collecter les données restituées dans ce rapport. Les SSTI qui ont répondu à l'enquête assurent le suivi de 57 % des salariés pris en charge par l'ensemble des SSTI (hors BTP).

Ce taux de réponse, qu'il est nécessaire d'améliorer dans le futur, permet cependant de restituer des résultats représentatifs de notre branche.

Il a été privilégié l'expression des résultats sous la forme de pourcentages, calculés à partir de l'échantillon ci-dessus. Certaines données chiffrées de l'échantillon ont cependant été restituées telles quelles, voire extrapolées à une échelle nationale, à partir de l'effectif total de salariés suivis que connaît le Cisme, par ailleurs, grâce à son mode de cotisations.

Les adhérents du Cisme, les Services de l'Etat et les partenaires sociaux, disposent ainsi d'informations qui leur permettent notamment de mieux cerner les caractéristiques de la branche.

Le Cisme a prévu de développer le recueil et la valorisation des informations issues des SSTI, pour rendre encore plus lisibles leur contexte social ainsi que leur action dans le champ de la Santé au travail. L'atteinte de cet objectif n'est possible que par la mobilisation



des SSTI, qui consacrent du temps à la transmission de données et construisent des systèmes d'information capables de communiquer entre eux.

Ce rapport sera diffusé à tous les SSTI adhérents du Cisme début novembre, ainsi que dans leur environnement institutionnel.